

Echange de terrains

Suite à la délibération du 30 décembre 1949 autorisant l'échange
de terrains décidé définitivement le détail des échanges:

1° Terrain de la Commune 1^{re} C. n° 1 : 78 a 10
en échange de terrains de M^{me} La Marquise de Lasse
n° 8 sections Y champ Brilh' contenance 23 a 30
n° 38 sections Y Tournelle 2 39 a
n° 1220 sections D Bas des Champs Brilh' 9. 80

72 a 10

2° Terrains de M^{me} La Marquise de Lasse 1^{re} A 1260 Champ des Puits 1 a 84
1^{re} A 126 18 a 80

20 a 64

La terre n° 1261 devrait être achetée en partie pour le périmètre de
protection du réceptacle du Champ des Puits.

Pour éviter cette formalité, M^{me} de Lasse cède ces 20 a 64 des
parcelles 1260. 1261 à la Commune qui de ce fait aura la
garantie de protection.

En échange la Commune abandonne à M^{me} La Marquise de Lasse:
une petite source S^t Blaise qui coule dans un réceptacle au dessus
de la gare se dirige vers la Tournelle sud du Château.

Abandon de la source, du réceptacle et de la conduite ancienne
jusqu'au platane où elle entre dans la propriété de Lasse.

M^{me} de Lasse prend les installations dans l'état où elles se trouvent
et devient responsable de leurs réparations, transformations ou
remplacements et de tous risques ou dégâts causés aux propriétés
qu'elle traverse.

La Commune tient ces installations de M^{me} de Lasse à la suite
d'une convention du 22 Juillet 1946. Le C. M. donne pouvoir à M. Le Nain pour ratifier les échanges